



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 DECEMBRE 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 19 **votants** : 19
Date de convocation : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absents : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h25) ;

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme LECHEVALIER Nathalie ;

Pouvoirs : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

Secrétaire de séance : Mme AUSSANT Angélique .

2024-09-104 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT – TIERS LIEU NUMERIQUE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la création d'un tiers lieu numérique dans un ancien cabinet médical, aujourd'hui dénommé l'Arobase.

Le 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a validé la rémunération définitive du maître d'œuvre à hauteur de 63 543,20 € HT ainsi que l'attribution des marchés de travaux pour un total de 723 275,63€ HT. Le montant total de ce programme est donc de 786 818,83 € HT.

Par délibération du 20 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la mise à jour de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-02	Tiers lieu numérique MO + Travaux Hors révisions	786 820 HT 944 184 TTC	192 229,51 TTC	740 000 TTC	11 954,19 TTC

PROPOSITION

Compte tenu de l'avancement des travaux sur la gestion 2024, il convient de mettre à jour la ventilation des crédits de paiement (CP), comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-02	Tiers lieu numérique MO + Travaux	786 820 HT 944 184 TTC	192 229,51 TTC	600 950,64 TTC	151 003,85 TTC

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.